



Demande d'autorisation de réparation ou de remplacement d'un appareil Programme d'allocation pour des besoins particuliers 2011-2012

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers • Volet Jeunes s'adresse aux élèves qui fréquentent un **établissement d'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire du secteur privé** et qui présentent des besoins particuliers qui limitent leurs activités d'apprentissage à la maison.

Prenez note que, si votre enfant fréquente un **établissement d'enseignement du secteur public**, vous devez vous adresser directement au personnel de la direction de l'école que fréquente votre enfant afin d'obtenir l'aide nécessaire à la poursuite de ses études.

Ce formulaire est destiné à l'élève qui doit faire réparer ou remplacer un appareil qu'il a acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers.

Jeunes

Renseignements généraux

La couverture prévue par la garantie de l'appareil a préséance sur toute demande d'autorisation de réparation ou de remplacement acheminée à l'Aide financière aux études (AFE). Par conséquent, avant de remplir cette demande, vous devez vous assurer que la réparation de l'appareil ou son remplacement ne sont pas couverts par la garantie de l'appareil ou que cette garantie est expirée.

Le paiement des coûts liés à la réparation d'un appareil (ordinateur ou appareil d'aide à la communication) ou à son remplacement est possible seulement si l'appareil a été acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers. L'AFE devra toutefois avoir préalablement autorisé cette réparation ou ce remplacement.

Notez que les frais liés à l'obtention d'une estimation ne sont pas remboursés par l'AFE.

Si l'appareil ne peut être réparé, si le coût estimé de sa réparation est supérieur à 60 % de son coût d'achat initial ou s'il est supérieur à son coût de remplacement, une soumission doit être fournie en vue du remplacement de l'appareil.

À la suite du versement de la somme requise, vous avez 60 jours pour faire parvenir à l'AFE la facture confirmant le paiement de la réparation ou l'achat d'un nouvel appareil.

Ordinateur

Pour un ordinateur, l'estimation des coûts de réparation doit être faite par le marchand ayant vendu l'appareil, et ce, en vertu de la garantie rattachée à cet appareil. Si la garantie n'est pas applicable, l'estimation peut être faite par un autre marchand.

La réparation, une fois autorisée par l'AFE, doit être confiée au marchand ayant fourni l'estimation.

Appareil d'aide à la communication

Pour un appareil d'aide à la communication, l'estimation des coûts de réparation doit être faite par le service d'aide technique du centre de réadaptation.

La réparation, une fois autorisée par l'AFE, doit être confiée à ce même service d'aide technique.

Marche à suivre

1. Remplissez les sections 1 et 3 du formulaire.
2. Faites remplir la section 2 du formulaire par une personne autorisée de la direction de l'établissement d'enseignement et la section 4 par le marchand vous ayant vendu l'appareil, s'il s'agit d'un ordinateur, ou par le service d'aide technique du centre de réadaptation, s'il s'agit d'un appareil d'aide à la communication.
3. Si votre appareil est non réparable, si le coût de sa réparation est supérieur à 60 % de son coût d'achat initial ou s'il est supérieur à son coût de remplacement, remplissez la section 5 du formulaire.
4. Faites-nous parvenir le formulaire dûment rempli par la poste ou par télécopieur, à l'adresse ou au numéro suivants :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Aide financière aux études
Programme d'allocation pour des besoins particuliers - Jeunes
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Télécopieur : 418 528-0318

Demande d'autorisation de réparation ou de remplacement d'un appareil Programme d'allocation pour des besoins particuliers 2011-2012

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers • Volet Jeunes s'adresse aux élèves qui **(1 de 2)** fréquentent un **établissement d'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire du secteur privé** et qui présentent des besoins particuliers qui limitent leurs activités d'apprentissage à la maison.

Prenez note que, si votre enfant fréquente un **établissement d'enseignement du secteur public**, vous devez vous adresser directement au personnel de la direction de l'école que fréquente votre enfant afin d'obtenir l'aide nécessaire à la poursuite de ses études.

Ce formulaire est destiné à l'élève qui doit faire réparer ou remplacer un appareil qu'il a acquis dans le cadre du Programme d'allocation pour des besoins particuliers.

Jeunes

1 Identité de l'élève

Nom		Code permanent attribué par le Ministère	
Prénom		Date de naissance A M J	
Numéro	Rue	Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)	
Appartement	Municipalité		
Municipalité (suite)	Province	Code postal	Numéro de téléphone Ind. rég.
			Poste

2 Confirmation de la fréquentation scolaire

Cette section doit être remplie par une personne autorisée de la direction de l'établissement d'enseignement.

Veuillez indiquer les dates de début et de fin des cours, le nombre d'heures de cours par semaine et le programme d'études suivi.

Date de début des cours A M J	Date de fin des cours A M J	Heures de cours/semaine
----------------------------------	--------------------------------	-------------------------

Nom du programme d'études

Nom de l'établissement d'enseignement

Code au Ministère

Nom de la personne autorisée

Prénom de la personne autorisée

Cachet
obligatoire

Signature X

Date
A M J

3 Demande d'autorisation de réparation d'un appareil

Je demande l'autorisation de faire réparer l'appareil suivant :

- Ordinateur de bureau
 Ordinateur portable
 Appareil d'aide à la communication

Coût à l'achat (taxes incluses)

Date de l'achat

X _____, _____ \$

A M J

Signature de l'élève ou du titulaire de l'autorité parentale

Nom et prénom de l'étudiante ou de l'étudiant

Code permanent attribué par le Ministère

Grid for name and code entry.

4 Estimation du coût de la réparation

Cette section doit être remplie par le marchand s'il s'agit d'un ordinateur ou par une personne autorisée du service d'aide technique s'il s'agit d'un appareil d'aide à la communication.

Estimation du coût de la réparation

L'appareil est-il réparable : Oui Non

Description	Quantité facturée	Prix unitaire	Montant
_____		, \$, \$
_____		, \$, \$
_____		, \$, \$
_____		, \$, \$
_____		, \$, \$
_____		, \$, \$
		TPS	, \$
		TVQ	, \$
		Coût total	, \$

Service d'aide technique ou marchand

Nom de l'établissement ou du commerce

Grid for business name.

Grid for address: Numéro, Rue, Direction (Nord, Sud, Est, Ouest).

Grid for address: Appartement, Municipalité.

Grid for address: Municipalité (suite), Province, Code postal, Numéro de téléphone Ind. rég., Poste.

Grid for contact info: Nom de la personne qui a rempli cette section, Numéro de télécopieur Ind. rég.

Grid for contact info: Prénom.

5 Demande d'autorisation de remplacement d'un appareil

Vous pouvez demander le remplacement de l'appareil si ce dernier est non réparable, si le coût de sa réparation est supérieur à 60 % de son coût d'achat initial ou s'il est supérieur à son coût de remplacement.

Je demande l'autorisation de remplacer l'appareil.

(Veuillez joindre un document officiel du fournisseur confirmant le coût estimé de l'achat.)

Prix de vente _____ \$

TPS _____ \$

TVQ _____ \$

X _____

Coût total _____ \$

Signature de l'élève ou du titulaire de l'autorité parentale